

Brest, le 23 mars 2009.

École supérieure d'arts de Brest
18, rue du Château
29200 Brest

À

Madame Christine Albanel
Ministre de la Culture et de la Communication

Madame la Ministre,

Les enseignants, les étudiants (réunis en assemblée générale le 23 mars) et le directeur de l'école supérieure d'arts de Brest, ayant pris connaissance du rapport d'évaluation de l'AERES et des différentes réactions suscitées à ce jour, entendent à leur tour vous faire part de leur profonde indignation.

Nous ne saurions en effet ni accepter ni adhérer aux prescriptions relatives à la reconnaissance du Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique au grade de Master telles qu'elles y sont énoncées.

Ainsi, la dichotomie prescrite par l'AERES entre création et production théorique nie la spécificité de l'enseignement comme de la recherche dans une école d'art, qui se construisent dans une interaction constante entre le geste, le regard, la réflexion critique et la recherche théorique. De ce fait, la rédaction d'un mémoire, au format univoque de l'Université française, ne saurait constituer la finalité de l'enseignement conduisant au DNSEP.

Comment, à ce titre, ne pas déplorer l'absence de toute référence à des systèmes d'encadrement des recherches artistiques expérimentés dans d'autres pays européens?

Comment ne pas nous offusquer de la façon dont les experts de l'AERES ignorent ou feignent d'ignorer les expérimentations menées pour innover et inventer un cadre spécifique à la mise en œuvre de recherches par essence impossible à évaluer à l'aune d'un système normatif préétabli (sinon au risque de renouer avec un académisme sclérosé d'une illusoire rentabilité)?

Conscients des enjeux de l'enseignement artistique supérieur, notamment en vue d'une insertion professionnelle de nos diplômés dans les différents secteurs de la création contemporaine, nous sommes déjà engagés dans une redéfinition exigeante de notre pédagogie.

La transmission d'expériences issues des champs les plus divers de la création contemporaine et des pratiques innovantes qui en découlent dans nos ateliers sont le gage d'une inscription professionnelle vérifiable de nos diplômés: réseaux artistiques de diffusion (centres d'art, galeries, etc.), spectacle vivant, industries audiovisuelles, littérature, illustration, design graphique, design d'objet, design industriel, cabinets d'architecture, agences de publicité et de communication...

Permettez-nous, Madame la Ministre, de nous étonner qu'une instance comparable à la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI) pour les Grandes Écoles n'ait pas été sérieusement envisagée au préalable à l'évaluation prescriptive des écoles d'art conduite directement par l'AERES.

En espérant, Madame la Ministre, que vous saurez déjouer les égarements de vos services pour garantir l'avenir et la philosophie à l'œuvre dans les écoles d'art, nous vous prions d'accepter l'expression de notre haute considération.